



## RECOMMANDATIONS ADOPTÉES

LORS DU 25<sup>e</sup> CONGRÈS FÉDÉRAL

À HULL - DU 30 MAI AU 2 JUIN 2000

---

### 7. ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 1997 AU 31 DÉCEMBRE 1999

#### 7.1 Fonds général

Que le Congrès fédéral reçoive le rapport du Comité de surveillance des finances concernant le fonds général et adopte les états financiers vérifiés du fonds général pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1999.

#### 7.2 Fonds de négociation

Que le Congrès fédéral reçoive le rapport du Comité de surveillance des finances concernant le fonds de négociation et adopte les états financiers vérifiés du fonds de négociation pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1999.

#### 7.3 Fonds d'administration des ristournes d'assurances

Que le Congrès fédéral reçoive le rapport du Comité de surveillance des finances concernant le fonds d'administration des ristournes d'assurances et adopte les états financiers vérifiés du fonds d'administration des ristournes d'assurances pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1999.

### 10. RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA FÉDÉRATION

Que le Congrès fédéral reçoive le rapport des activités de la fédération.

### 11. RETOUR DE CONSULTATION SUR LA POLITIQUE CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Que le Congrès fédéral adopte la politique type contre le harcèlement sexuel, amendée de la façon suivante au niveau de sa définition :

*Le harcèlement sexuel est une forme de discrimination fondée sur le sexe et se définit comme étant « toute conduite à connotation sexuelle, non désirée, tant verbale que physique, généralement répétée, de nature à causer un effet défavorable sur le milieu de travail (ou les conditions d'études) de la victime, à entraîner des conséquences préjudiciables en matière d'emploi (ou d'études), ou à porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique de la personne ou à sa dignité ».*

## 14. RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

### I. DÉVELOPPEMENT DE LA FÉDÉRATION

#### 1. Le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :

- § intensifie ses efforts pour recruter de nouveaux membres, en priorité parmi les non syndiqués et les syndiqués non affiliés ;
- § invite le Regroupement cégep à faire, à l'intérieur de son bilan de négociation, l'analyse des effets de la division en trois fédérations des enseignantes et des enseignants de cégep, de sorte à ce que la fédération développe des axes stratégiques d'intervention en vue de la prochaine période de changement d'allégeance ;
- § identifie des cibles prioritaires dans de nouveaux secteurs couverts par notre champ de juridiction.

### II. LA PLACE DE LA FNEEQ AU QUÉBEC ET DANS LE MONDE

#### 1. Le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :

- § fasse les démarches nécessaires pour s'affilier à l'Internationale de l'Éducation de la Confédération internationale des syndicats libres et dans ce cadre, tisse des liens particuliers avec les organisations syndicales d'enseignantes et d'enseignants des pays de l'OCDE afin de développer avec celles-ci un échange d'informations, une compréhension commune des enjeux auxquels tous les systèmes publics d'éducation sont aujourd'hui confrontés dans les pays avancés et une élaboration de politiques et de campagnes communes en matière d'éducation;
- § contribue ainsi à développer des alternatives syndicales et populaires face aux projets de libéralisation économique qui compromettent nos choix sociaux ;

§ mobilise ses membres en marge du Sommet du Québec 2001, en diffusant de l'information sur les impacts d'un éventuel traité en vue de créer la ZLÉA, en participant aux coalitions déjà formées et en invitant ses membres à y participer.

3. Le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :

§ soutienne les diverses activités et démarches entreprises par les syndicats en ce qui concerne l'organisation locale ou régionale de la MMF ;

§ mobilise les enseignantes et les enseignants pour le grand rassemblement québécois prévu le 14 octobre 2000 ;

§ suscite et encourage des solidarités entre les femmes d'ici et d'ailleurs ;

§ se penche sur les suites à donner à la MMF, notamment au chapitre des revendications québécoises.

### III. POUR UN SYSTÈME D'ÉDUCATION DE QUALITÉ

1. Le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :

§ réaffirme qu'elle souscrit à ce qu'on se fixe comme société d'ambitieux objectifs de diplomation et de qualification ;

§ rappelle que la réussite est influencée par différents facteurs socio-économiques, socio-affectifs et éducatifs, notamment par l'engagement personnel dans les études, par la formation antérieure et les stéréotypes sexistes ;

§ favorise une meilleure intégration à la vie des établissements des personnes à statut précaire ;

§ réclame que les enseignantes et les enseignants soient réellement consultés avant que soit élaboré et mis en œuvre un plan d'action sur la réussite ;

§ insiste pour que les mesures mises en place pour favoriser une hausse de la qualification ne conduisent ni à un affaiblissement de la formation générale, ni à des formations cul-de-sac ; en ce sens, une attention toute particulière doit être apportée aux passerelles et à l'harmonisation interordres ;

§ dénonce l'exigence d'objectifs mesurables dans les plans de réussite demandés par le ministère et lutte contre de telles exigences.

2. Le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :

§ réaffirme notre adhésion au principe démocratique à l'effet que les organismes publics, donc financés par l'État, aient l'obligation de rendre compte de leurs activités à la population ;

§ réaffirme que l'obligation de rendre des comptes doit se faire dans le respect de l'autonomie professionnelle et des libertés académiques ;

§ réclame que toute évaluation de l'enseignement soit formative, c'est-à-dire qu'elle doive permettre uniquement aux acteurs concernés de travailler à l'amélioration de la qualité d'enseignement en favorisant la mise en place de politiques d'assistance professionnelle ;

§ affirme que l'évaluation dans l'enseignement est chose complexe et qu'en conséquence, elle doit prendre en considération de multiples facteurs et ne peut se résumer qu'à quelques indicateurs quantitatifs comme le taux de réussite scolaire ;

§ continue sa lutte contre le morcellement du réseau sous toutes ses formes et particulièrement contre le processus d'habilitation à décerner des diplômes maison ;

§ exige que le financement des établissements ne soit d'aucune façon lié à des résultats d'évaluation ou à des indicateurs de performance.

3. Le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :

§ continue de réclamer la tenue d'une large consultation publique sur ce projet de politique ;

§ réaffirme la nécessité de répondre à l'ensemble des besoins de la population québécoise en insistant sur l'importance de rétablir un meilleur équilibre entre les trois volets que devrait couvrir une telle politique :

- formation de base (alphabétisation, francisation),
- formation à l'emploi,
- éducation à la citoyenneté,

et conséquemment, exige un financement adéquat pour chacun de ces volets ;

- § affirme la nécessité que soit reconnue la diversité des cheminements scolaires et extrascolaires des adultes ;
  - § travaille concrètement et activement au maintien des emplois existants et à l'amélioration des conditions de travail.
4. Le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :
- § affirme que le développement de la formation à distance, facilité par l'établissement des TIC, doit se faire dans une perspective d'améliorer l'accessibilité aux études et non dans le but de favoriser la compétition entre les établissements ;
  - § affirme que toute implantation de ces technologies doit se faire dans le cadre d'un plan de développement tout en protégeant les emplois existants ;
  - § affirme que l'implantation de ces technologies ne doit pas se faire au détriment des conditions de travail des enseignantes et des enseignants ;
  - § réclame que toute implantation de ces technologies s'accompagne de mesures de perfectionnement appropriées ;
  - § fasse des représentations auprès des institutions d'enseignement où se retrouvent ses membres et/ou auprès du ministère de l'Éducation pour qu'ils fournissent à chaque professeur le matériel informatique dont il a besoin pour accomplir ses tâches ;
  - § affirme que cela ne doit pas compromettre la nécessaire autonomie professionnelle que doivent conserver les enseignantes et les enseignants ;
  - § élabore un cadre de politique générale afin que soient protégés et sauvegardés les droits d'auteurs et droits de suite des enseignantes et des enseignants.
5. Le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :
- § continue de réclamer que les éventuels surplus budgétaires du gouvernement du Québec soient prioritairement réinvestis dans les services publics, en particulier l'éducation, et dans des mesures pour contrer l'exclusion sociale plutôt que dans des baisses d'impôt ou le remboursement de la dette ;

- § réclame un réinvestissement général en éducation nécessaire pour améliorer l'accessibilité, notamment dans les régions, et les conditions de l'enseignement et de l'encadrement ;
- § affirme qu'elle exercera une vigilance de tous les instants face aux pressions du marché sur le système public, pressions favorisées par la politique du ministre François Legault, plus particulièrement en ce qui concerne l'introduction de la publicité, le financement privé des établissements publics et la hiérarchisation des institutions au nom de la mondialisation ;
- § exige que le gouvernement fédéral hausse de façon substantielle les transferts aux provinces à travers la péréquation et le transfert social canadien et ce, de façon récurrente ;
- § fasse en sorte que l'admissibilité dans les cégeps ne soit pas restreinte par l'exigence des frais de scolarité directs ou indirects ;

#### Nouvelle proposition

6. Le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :

- § porte une attention particulière aux suites du rapport du Conseil supérieur de l'éducation sur la formation des enseignantes et des enseignants de cégep ; dénonce les déclarations non fondées du rapport sur tout ce qui porte atteinte à l'expertise de l'enseignement et à la relation maître-élève ; fasse reconnaître le professionnalisme des professeur-es.

#### IV. QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

1. Le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :

- § continue de dénoncer toutes les formes de violence dans les milieux de travail et invite les syndicats à mettre sur pied des comités de réflexion sur cette question ;
- § contribue à la révision ou à l'implantation de politiques contre le harcèlement sexuel ;
- § affine son expertise par l'analyse de l'application des politiques contre le harcèlement sexuel en vigueur dans les établissements d'enseignement et ce, afin d'en évaluer l'efficacité ;

§ développe une expertise en matière d'égalité professionnelle à l'égard des enseignantes et des étudiantes regroupées dans des disciplines ou dans des options non traditionnelles.

2. Le Congrès fédéral propose que la FNEEQ :

§ poursuive les recherches sur la santé mentale des enseignantes et des enseignants des niveaux primaire, secondaire et universitaire et ses liens avec l'organisation du travail ;

§ élabore et contribue à l'implantation de mesures de prévention en santé mentale ;

§ étudie la question du harcèlement psychologique en milieu de travail ;

§ contribue à la lutte pour faire reconnaître l'épuisement professionnel comme étant une maladie reliée à la profession enseignante.

## 21. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

### 21.1 Fonds général

Que le Congrès fédéral adopte les prévisions budgétaires 2000 – 2002 au fonds général amendées de la façon suivante :

Qu'on rembourse les frais de kilométrage de Laval à Montréal.

Que les frais d'une chambre supplémentaire par délégation soient également remboursables dans le cas où la répartition des sexes des délégué-es ne permet pas l'application de la politique générale et qu'on les répartissent comme suit :

- enlever 6 000 \$ aux Communications et 5 000 \$ à la Formation
- ajouter 3 000 \$ au Congrès fédéral et 8 000 \$ au Conseil fédéral.

### 21.2 Fonds de négociation

Que le Congrès fédéral adopte les prévisions budgétaires 2000 – 2002 au fonds de négociation.

### 21.3 Utilisation de l'excédent des revenus sur les dépenses

Que le Congrès fédéral reconsidère la décision du Congrès fédéral de 1991 sur l'utilisation de l'excédent des revenus sur les dépenses :

1. Dans l'éventualité où pour un exercice financier, il y a excédent des revenus sur les dépenses (surplus d'un exercice financier) au fonds général, l'excédent des revenus sur les dépenses, plus la différence (positive ou négative) entre l'avoir (surplus cumulé) et la valeur nette des immobilisations, sont transférés au fonds de négociation.
2. Dans l'éventualité où pour un exercice financier, il y a excédent de dépenses sur les revenus (déficit d'un exercice financier) au fonds général, il n'y a pas de transfert du fonds général au fonds de négociation tant et aussi longtemps que l'avoir (surplus cumulé) du fonds général n'est pas supérieur à la valeur nette des immobilisations. Le transfert se fait alors conformément au paragraphe précédent.
3. Le Congrès fédéral peut réserver une partie de l'excédent des revenus sur les dépenses (surplus d'un exercice financier) du fonds général de l'exercice financier qui précède pour les dépenses non récurrentes au fonds général de l'exercice financier courant.

Que l'utilisation de l'excédent des revenus sur les dépenses soit soumise aux règles suivantes :

1. L'excédent des revenus sur les dépenses (surplus d'exercice) ou l'excédant des dépenses sur les revenus (déficit d'exercice) le cas échéant, demeure dans le fonds qui l'a généré. Cependant, le Congrès fédéral peut décider du transfert de l'excédent des revenus sur les dépenses, en tout ou en partie, à la condition, s'il s'agit d'un surplus d'exercice du fonds général, de couvrir la valeur nette des immobilisations.
2. Le Congrès fédéral peut réserver une partie de l'excédent des revenus sur les dépenses (surplus d'exercice) du fonds général de l'exercice qui précède pour des dépenses non récurrentes au fonds général de l'exercice financier courant.
3. Le Congrès fédéral peut réserver une partie de l'excédent des revenus sur les dépenses (surplus d'exercice) du fonds de négociation de l'exercice qui précède pour des dépenses non récurrentes au fonds de négociation de l'exercice financier courant.

Que les nouvelles règles s'appliquent à l'exercice financier 1997 – 1999.

#### 21.4 Création d'une réserve

Que le Congrès fédéral crée une réserve de 112 700 \$ au passif du surplus accumulé au fonds général au 31 décembre 1999 pour les avantages sociaux futurs des personnes salariées de la FNEEQ.

#### 21.5 Modifications à la politique de remboursement de la fédération

Que les frais de déplacement soient remboursés à 0,31 \$ du kilomètre pour les personnes voyageant seules et à 0,36 \$ du kilomètre lorsqu'il y a covoiturage.

Pour les personnes libérées à temps complet pour au moins une session, ces frais de déplacement sont remboursés à 0,36 \$ du kilomètre.

13 juin 2000